



# Commissions Administratives Paritaires IRD - Profession de foi

jeudi 25 octobre 2018, par [Bariaud](#)



## Commissions Administratives Paritaires : pourquoi participer à ce scrutin ?

### Profession de foi de la liste SNTRS-CGT

Le 06 décembre prochain, se tiendront entre autres les élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) dans les différents corps et grades des chercheurs, ingénieurs et techniciens (IT).

Les CAP des ITs, contrairement à celles des chercheurs, sont principalement des instances d'évaluation composées paritairement de membres élus et nommés qui proposent au Président de l'IRD les avancements de corps et de grade. **Nos élus veilleront à ce que le choix des promus soit totalement objectif et déterminé suivant la pondération des critères de sélection définis d'un commun accord avec les représentants nommés par la direction.**

Par ailleurs, les CAP des IT et chercheurs sont consultées pour des questions relatives aux propositions d'intégration d'agents en détachement, de titularisations ou de refus de titularisation. De plus, la CAP peut être saisie, à la demande du fonctionnaire intéressé, pour des litiges d'ordre individuel comme le refus d'un service à temps partiel, de télétravail ou d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation d'un concours administratif ou une action de formation continue. Cette instance peut aussi se réunir exceptionnellement dans des cas particulièrement graves du type sanction disciplinaire. **Il est donc important d'être vos représentants à la CAP de votre corps, car un jour peut-être, vous souhaitez les solliciter pour défendre vos droits.**

Nos élus en CAP s'engagent à être attentifs aux dossiers de chacun, aux situations de blocage d'avancement, comme aux personnels en souffrance dans leurs services. Pour nous, chaque situation individuelle reflète l'environnement professionnel.

Enfin, les élus des CAP des IT et chercheurs participent aux commissions de réforme statuant sur la reconnaissance et la détermination du taux d'invalidité temporaire suite à une affection ou accident imputable au service et la mise en disponibilité d'office pour raison de santé. **Le SNTRS-CGT de l'IRD se tient à votre disposition pour toute information complémentaire sur les modalités de fonctionnement de cette commission.**

**Pour une garantie d'objectivité dans l'évaluation,  
Pour des élus à l'écoute,**

**VOTEZ SNTRS CGT**

Le 06 décembre prochain, se tiendront entre autres les élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) dans les différents corps et grades des chercheurs, ingénieurs et techniciens (IT).

Les CAP des ITs, contrairement à celles des chercheurs, sont principalement des instances d'évaluation composées paritairement de membres élus et nommés qui proposent au Président de l'IRD les avancements de corps et de grade. Nos élus veilleront à ce que le choix des promus soit totalement

objectif et déterminé suivant la pondération des critères de sélection définis d'un commun accord avec les représentants nommés par la direction.

Par ailleurs, les CAP des IT et chercheurs sont consultées pour des questions relatives aux propositions d'intégration d'agents en détachement, de titularisations ou de refus de titularisation. De plus, la CAP peut être saisie, à la demande du fonctionnaire intéressé, pour des litiges d'ordre individuel comme le refus d'un service à temps partiel, de télétravail ou d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation d'un concours administratif ou une action de formation continue. Cette instance peut aussi se réunir exceptionnellement dans des cas particulièrement graves du type sanction disciplinaire. Il est donc important d'élire vos représentants à la CAP de votre corps, car un jour peut-être, vous souhaiterez les solliciter pour défendre vos droits.

Nos élus en CAP s'engagent à être attentifs aux dossiers de chacun, aux situations de blocage d'avancement, comme aux personnels en souffrance dans leurs services. Pour nous, chaque situation individuelle reflète l'environnement professionnel.

Enfin, les élus des CAP des IT et chercheurs participent aux commissions de réforme statuant sur la reconnaissance et la détermination du taux d'invalidité temporaire suite à une affection ou accident imputable au service et la mise en disponibilité d'office pour raison de santé. Le SNTRS-CGT de l'IRD se tient à votre disposition pour toute information complémentaire sur les modalités de fonctionnement de cette commission.

## Pour une garantie d'objectivité dans l'évaluation, Pour des élus à l'écoute, VOTEZ SNTRS CGT

### LISTE DES CANDIDATS

<b>CAP DES T.R.</b> <b>TCN :</b> Sophie LAPLAZE, IRD Dakar Liliane GUEDAGEN, IRD Marseille William RIBERE, IRD Montpellier Jean Louis SMOCK, IRD Cayenne	<b>CAP DES IR</b> <b>IR2 :</b> Nicolas PATRIS, UM Montpellier Marie Christine COMBES, IRD Montpellier
<b>TCS :</b> Alicia BERT, IRD/CIRAD Montpellier Coralie SIGOUNIOS, IRD Montpellier	<b>IR1 :</b> Philippe JOURAND, IRD Montpellier Audrey DUBOT-PERES, Université Marseille
<b>TCE :</b> Corinne VALETTE, Université Aix Marseille Isabelle GIFFARD, Université Aix Marseille	<b>IRO :</b> Bernard BARTHÈS, SupAgro Montpellier Komi ASSIGBETSE, SupAgro Montpellier
<b>CAP DES A.I.</b> Nezih MILADI, IRD Marseille Monique OLI, UM Montpellier Nathalie ROUCHE, UM Montpellier Romain SACCO, IRD Marseille	<b>CAP DES DR</b> <b>DR1 :</b> Vincent Robert, IRD Montpellier Claudine FRANCHE, IRD Montpellier
<b>CAP DES I.E. :</b> <b>IECN :</b> Julie PAGNIEZ, IRD Montpellier Cécile BARONTI, Université Aix Marseille Clarence NDYON, IRD Bondy Pascal GREBAUT, IRD/CIRAD Montpellier	<b>DR0 :</b> Robin Duponnois, IRD/CIRAD Montpellier Didier BOGLISZ, IRD Montpellier
<b>IEHC :</b> Pascal TALAMOND, IRD/UM Montpellier Christophe CHARRON, IRD Cayenne	